

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 11 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 DECEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mrs. Bruno CASSEN - Pascal DAGES.

POUVOIRS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : SASP USDAX RUGBY LANDES : CONVENTION AVEC LA VILLE DE DAX

La convention d'occupation du stade Maurice Boyau et du stade Colette Besson entre la ville de Dax et la SASP USDax Rugby Landes est arrivée à échéance le 15 septembre 2018.

La ville de Dax, soucieuse de l'avenir du club, souhaite poursuivre son partenariat en soutenant le projet sportif et managérial des dirigeants de l'USDax Rugby Landes.

Dans l'attente de la construction de la nouvelle tribune, il est proposé de renouveler pour un an, la convention de mise à disposition des locaux du stade Maurice boyau et du stade Colette Besson, en faveur de l'USDax Rugby Landes.

Ces mises à disposition sont consenties moyennant une redevance annuelle de 30 200 € TTC, étant précisé que cette redevance forfaitaire concerne à la fois l'occupation des locaux du stade Colette Besson et du stade Maurice Boyau, conformément à la convention jointe ainsi que les frais de fonctionnement.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le montant de la redevance d'occupation des installations sportives par la SASP USDax Rugby Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181211-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Décembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».